

## Deux Français sur trois confessent des pensées racistes

**La Commission nationale consultative des droits de l'homme a rendu public hier son rapport annuel sur «la lutte contre le racisme et la xénophobie». Analysant les phénomènes de racisme en France, la commission constate une banalisation inquiétante du phénomène, notamment envers les Maghrébins.**

Le contexte électoral est-il totalement étranger à cette grande première? Depuis que la Commission consultative des droits de l'homme, créée en 1984, remet chaque année un rapport au Premier ministre, jamais celui-ci n'avait pris la peine de répondre à ses propositions. Cette fois, Edouard Balladur a pris sa plume pour se féliciter *«de l'esprit d'ouverture qui a présidé à l'examen»* des recommandations de la commission. Et d'enchaîner: *«Il n'a pas été possible de donner satisfaction à l'ensemble de vos demandes dès lors qu'il ne peut-être envisagé de changer la politique en matière de lutte contre l'immigration clandestine et de régulation des flux migratoires que j'ai déterminée.»*

### Les critiques de SOS-Racisme

Et les non du gouvernement aux demandes de la commission s'égrènent. Revaloriser l'allocation d'insertion des demandeurs d'asile, souvent réduits au rang de clochards, au niveau du RMI? Impossible, cette allocation *«relevant d'une logique de subsistance à court terme»*, contrairement au RMI. Régulariser la situation des étrangers dits «protégés», c'est-à-dire non expulsables mais

privés de tous leurs droits? Hors de question: ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas expulsables qu'ils ne doivent pas quitter le territoire, *«comme ils y sont invités»*. Tout est à l'avenant: pas de transparence possible pour les refus de visas, pas d'ajournement des reconduites à la frontière en cas de maladie, *«décisions pro-chaines»* pour les maîtres auxiliaires étrangers...

Les arguments du gouvernement sont toujours les mêmes: il y a incompatibilité entre les demandes de la commission et les lois dites «Pasqua». En 1994, trois membres de la commission - Danielle Mitterrand pour France-Liberté, Yves Jouffa pour la Ligue des droits de l'homme, et le Gisti - avaient donné leur démission, reprochant à cette institution de ne pas avoir condamné assez fort la nouvelle législation. Cette année, c'est au tour de SOS-Racisme d'émettre une critique: *«Nous voulons l'abrogation totale de ces lois, et l'action trop conciliatrice de la commission nous semble peu efficace»*. A ces reproches fraternels et au gouvernement, le conseiller d'Etat Paul Bouchet, président de la commission, répond inlassablement: *«Nous sommes en désaccord total avec ces lois, nous ne cessons de le répéter.»* Mais, aux yeux de la commission, en matière de droits de l'homme, il y a peut-être plus grave que les lois Pasqua. Selon les statistiques officielles, l'année 1993 a vu une nette remontée des actions racistes violentes. En 1994, ces actes *«sont d'une plus grande gravi-*

*té, allant même à nouveau jusqu'au meurtre ou à des mesures invalidantes»*, note le rapport.

### Deux Français sur trois ont des idées racistes

La montée de l'intolérance en France est attestée par un sondage CSA, renouvelé chaque année. Aujourd'hui, deux Français sur trois reconnaissent être tentés de céder à des réflexes xénophobes ou racistes, 59% pensent que les immigrés sont *«plutôt une charge pour l'économie française»*, 54% placent les Beurs parmi les personnes *«les moins sympathiques»*, juste devant les homosexuels (49%) et les Maghrébins (47%).

*«C'est quand même extraordinaire»*, suffoque Paul Bouchet à propos de cette *«antipathie envers les Beurs et les Maghrébins»*. Pour la Commission, ceci s'explique en partie par le contexte international: la guerre et la «purification ethnique» dans l'ex-Yougoslavie, l'apparition d'un intégrisme totalitaire en Algérie, et la persistance de la crise économique. *«De tels événements ont assurément contribué à perturber le sentiment public dans les pays les plus traditionnellement ouverts aux étrangers.»*

Selon Paul Bouchet, *«ce serait une erreur d'analyse de croire que cette montée de l'intolérance en France découle de la législation. Il faut avoir le courage de le reconnaître, même si cela change des traditionnelles analyses souvent simplistes. Si ces lois ont été votées, c'est qu'elles correspondaient à une demande de l'opinion.»*

Tout en «saluant» cer-

taines mesures prises par les pouvoirs publics pour enrayer la montée du racisme, telles que les actions de formation en direction de la police, ou le projet d'une loi-cadre contre l'exclusion, à laquelle souscrit le Premier ministre-candidat, la commission estime que cela ne sera pas suffisant pour inverser la tendance. *«La bataille la plus dure à mener est celle contre l'opinion.»*

Car la commission, tout en appelant les autorités publiques à mettre en œuvre une autre politique, admet qu'*«une des causes de la dégradation actuelle provient de la passivité de la plus grande partie de l'opinion»*. L'engagement personnel des Français dans la lutte contre le racisme est faible. La majorité (68%) s'en remet au gouvernement pour trouver des solutions, et donne la priorité à la répression. Pas grand monde ne croit que l'école, les Eglises, les syndicats, l'armée et l'entreprise puissent aujourd'hui favoriser l'intégration.

Pourtant, la majorité du public considère que la montée de l'intolérance constitue un danger, ce que la Commission interprète comme *«une marque de lucidité et une raison d'es-pérer»*. Autre sujet de satisfaction du rapport: *«Les Français résistent mieux qu'on aurait pu le craindre aux campagnes qui font abusivement l'amalgame entre immigration clandestine et demande d'asile.»* Enfin - et c'est peut-être la contradiction la plus flagrante du tableau -, les Français persistent à affirmer qu'on juge une démocratie sur sa capacité à intégrer les étrangers.

Hélène CRIÉ